



**INFORMATION**  
**AU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 17/07/2013**

**Thème : URBANISME.**

**Objet :** VOIE VERTE INTERCOMMUNALE - MISE EN OEUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE.

Considérant le projet élaboré par le SIVM de Serre-Chevalier et la Commune de Briançon, Maîtres d'Ouvrage pour la réalisation des travaux pour l'aménagement d'une Voie Verte entre Briançon et Le Monétier les Bains ;

Considérant le projet de Voie Verte Intercommunale comme un équipement à vocation touristique et économique, qui s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, qui contribue à l'aménagement du territoire en fédérant les énergies locales autour d'un aménagement structurant, qui répond à la demande de déplacements quotidiens ou occasionnels dits « modes doux » à l'échelle du territoire traversé, renforce l'attractivité touristique du territoire, dynamise l'économie locale.

Considérant que cet équipement sera adapté pour tout public à pied ou à VTT ;

Considérant la volonté municipale de mettre en œuvre une consultation publique et ce afin de permettre à la population de prendre connaissance du projet et de faire part de ses observations à l'aide d'un registre prévu à cet effet et disponible au Service de l'Urbanisme de la Mairie de Briançon ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la Commission Administration Générale, Finances, Vie Quotidienne et Jeunesse,

Le Conseil Municipal :

- Est informé de la mise en œuvre de cette concertation publique par la mise en œuvre d'une consultation et ce afin de permettre à la population de prendre connaissance du projet de voie verte intercommunale en ce qui concerne la portion à réaliser sur le territoire de la Commune de Briançon ;
- Prend acte que cette consultation publique se déroulera au service de l'urbanisme de la Mairie de Briançon du 22 juillet 2013 au 30 août 2013 aux heures d'ouverture du public, le lundi et vendredi de 10h à 12h et le mercredi et jeudi de 14h à 16h ;
- Est avisé que cette consultation publique revêtira la forme suivante :

Moyens d'information à utiliser :

- Affichage d'un avis faisant connaître l'ouverture de la consultation publique dans les panneaux communaux ;
- Avis au public faisant connaître l'ouverture de la consultation publique inséré dans un journal diffusé dans le département (LE DAUPHINE LIBERE) ;
- Publication de l'avis de consultation publique du projet sur le site internet de la Commune [www.ville-briancon.fr](http://www.ville-briancon.fr).

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure de consultation à la disposition du public, déroulera au service de l'urbanisme de la Mairie de Briançon aux heures d'ouverture du public, le lundi et vendredi de 10h à 12h et le mercredi et jeudi de 14h à 16h ;
- Possibilité d'écrire au maire.